

Les surprises d'une semaine de congrès

LES spéculations allaient bon train sur les divergences occultes au sommet de l'appareil communiste. Certains estimaient que les congrès pairs sont dominés par Georges Marchais; les impairs par Roland Leroy affublé aussitôt de l'étiquette « dur ». *Le Matin* a même diagnostiqué trop vite et trop fort la victoire de Leroy. Las! il a fallu déchanter. Tout à fait à sa fin, l'énigme du XXIII^e congrès s'est résolue. Oh surprise! pas de Leroy au secrétariat, mais deux nouveaux membres, considérés comme des fidèles du secrétaire général auxquels s'ajoutent une bonne partie des nouveaux élus au comité central.

L'événement n'a sans doute pas la portée politique que les commentateurs de la presse lui attribuent. Mais il en a une autre, à plusieurs aspects. Dans son rapport sur la réforme des statuts, Paul Laurent a rappelé avec force l'hostilité des communistes aux tendances et aux fractions. Chaque communiste compte pour un; et d'opposer les socialistes passifs derrière leurs ténors de tendance et leurs magouilles politiciennes à l'activité de chaque communiste à l'abri de tels travers. Ni dans la préparation ni dans les débats, rien ne laissait présager le seul événement palpable retenu par toute la presse. Il faut sans doute admettre que la supériorité du « centralisme démocratique » réside dans le caractère secret des débats des ténors qui lavent leurs règlements de comptes de tout aspect politique. A ajouter à tout ce qui a été dit, ici ou ailleurs, sur la démocratie interne du P.C.F.

L'événement a une autre portée, paradoxale. L'éviction de l'épouvantail Leroy accrédite le mythe de l'« ouverture » du XXIII^e congrès dans la lignée du XXII^e. Georges Marchais l'a souligné dans son allocution de clôture. Quelques propos apaisants indiquant que les minoritaires peuvent rester au Parti sans abandonner leur opinion; l'ascension de Pierre Juquin, auteur d'une célèbre poignée de main à Plioutchch (dont la photo avait valu de faire mettre au pilon une brochure électorale tirée à un million d'exemplaires) ont complété l'opération. Non seulement Georges Marchais a consolidé son pouvoir, mais il s'est donné des moyens sérieux de retenir au P.C.F. nombre de communistes silencieux ou bruyants qui se posaient trop de questions.

L'événement a-t-il une portée plus large? Il serait illusoire d'imaginer que Georges Marchais aurait été contraint par d'autres à pratiquer la politique de rupture. Il faut seulement lui reconnaître cette originalité: en entourant chaque idée de l'esquisse de son contraire, il se ménage la possibilité de rassurer, voire de changer un jour de ligne. Le maître-mot étant que la situation est éminemment complexe. C'est une vieille tradition communiste qu'il ne fait que développer jusqu'à la caricature. Si Georges Marchais a tenu à préciser que l'absolue priorité donnée à « l'union à la base et dans l'action » n'exclut pas la prise en compte des organisations politiques, il reste que la ligne demeure la poursuite de la politique de division.

CE n'est pas à nous qu'on apprendra les défauts de l'unité réduite au sommet sur un programme de gouvernement insuffisant, vague, immuable et dépassé. Nous n'avons cessé de le répéter depuis le début et on nous l'a assez reproché. Mais, en général, on n'élève pas la qualité de l'union en menant une politique de division comme l'a fait le P.C.F., même si nous considérons que le P.S. porte aussi une part de responsabilité.

Personne n'a imposé à Georges Marchais le « bilan globalement positif » des pays du socialisme réel. Ce dernier tente un procès au P.S. qui aurait été chercher à la Maison Blanche son interprétation du sens moscoutaire du XXIII^e congrès. Intolérable ingérence américaine dans la vie politique nationale! En effet, il n'y avait pas besoin d'aller chercher si loin. Il suffisait d'ouvrir ses yeux et ses oreilles, à Saint-Ouen, pour voir la mine réjouie de Ponomarev et apprécier à sa juste valeur le volume sonore des applaudissements saluant la présence d'un représentant du P.C. tchécoslovaque (invité à prendre la parole lors d'un grand meeting internationaliste). L'originalité de Marchais consiste seulement à dépasser les accents tricolores thoréziens, pour aller plus loin encore. Traditionnellement les accents nationalistes du P.C.F. ont toujours été compatibles avec la position moscoutaire et correspondaient le plus souvent aux périodes de repli sectaire.

Le départ de Chambaz changera-t-il quelque chose aux rapports avec les intellectuels? Si Pierre Juquin monte au bureau politique, Fran-

çois Hinker quitte le comité central. Les nouveaux promus ont presque tous manifesté beaucoup de zèle sur le thème de la « guerre idéologique » comme au bon vieux temps; notamment Claude Mazauric, le normalisateur d'Aix-en-Provence.

EDMOND MAIRE, lui, n'a pas connu un congrès triomphal. Loin de là. L'approbation à 57% de son rapport au congrès de Brest indique les difficultés qu'il rencontre pour faire passer sa politique et sa pratique du « recentrage ». La justesse et la finesse de certaines de ses analyses politiques n'ont pas effacé un malaise et une méfiance.

Nombre de cédétistes refusent une politique qui serait réduite à la négociation de la restructuration en cours avec le patronat et l'Etat. Ils souhaitent à juste titre continuer à lier la lutte quotidienne même défensive au but de la transition socialiste et autogestionnaire. Il ne s'agit pas pour autant d'une défaite d'Edmond Maire qui a préféré perdre des mandats sur sa ligne et même parfois d'être mis en minorité (sur les compensations salariales aux 35 heures) pour faire mieux ressortir l'hétérogénéité et le manque de perspectives cohérentes de ses contradicteurs. Il est vrai que face aux maigres résultats obtenus par la négociation, ni la nostalgie du passé ni le mauvais gré n'offrent les perspectives d'action qu'il faut dégager aujourd'hui.

Il faut se féliciter de la place réservée à la question des femmes par le congrès de Brest. Il a eu aussi le mérite de réfléchir sérieusement à l'action contre la politique du tout nucléaire. De ce point de vue il tranche avec le XXIII^e congrès du P.C.F. au cours duquel un délégué de la Manche a amalgamé l'anti-nucléaire et l'anti-communisme, l'un et l'autre étant scandaleusement favorisés par les médias et le pouvoir (sic). Enfin et surtout le congrès de Brest a eu une attitude d'ouverture en ce qui concerne l'action unitaire avec la C.G.T. Il faut tout faire pour que la rencontre C.G.T. - C.F.D.T. sur les 35 heures débouche concrètement sur l'action unitaire souhaitée par les travailleurs. Une telle unité dans l'action modifierait le paysage politique et pourrait bien aussi écarter les aspects négatifs de la politique du « recentrage ».

Jean-Marie DEMALDENT ■

INCULPES DU 23 MARS : RIPOSTER A L'INTIMIDATION



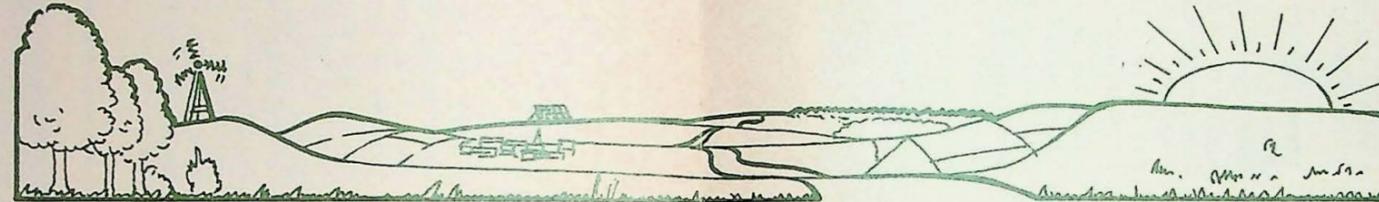
L'aggravation des peines prononcées le 10 mai par la Cour d'Appel de Paris à l'égard des jeunes arrêtés après la manifestation du 23 mars constitue une véritable provocation du pouvoir.

Tout le monde, y compris les représentants du gouvernement au tribunal, sait que ces jeunes sont totalement innocents des faits qu'on leur reproche. Il y a donc recherche délibérée d'installer un climat d'intimidation et de peur. La liberté fondamentale de manifester est ainsi soumise à l'arbitraire total du régime.

Face à cette dégradation inquiétante des libertés civiles, le P.S.U. en appelle instamment aux organisations soucieuses de défendre les droits de l'homme et du citoyen pour qu'elles organisent ensemble la riposte d'urgence.

Bureau politique du P.S.U.,
11 mai 1979 ■

PROPOSITIONS POUR UNE EUROPE DIFFÉRENTE



DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES



- 1 Extension du droit de vote et de l'éligibilité à 18 ans à tous les citoyens européens, et pour l'ensemble des élections.
- 2 Le Parlement européen pourra être saisi par les ressortissants de chaque pays membre de toute question qui aura recueilli dans le pays qui demandera ce débat, un nombre de signatures équivalent à 1 % des inscrits sur la liste électorale.
- 3 Lors de toute élection, droits égaux d'accès aux émissions radio-télévisées pour chaque candidat, y compris sur les postes périphériques, et prise en charge par les pouvoirs publics de l'édition et de la diffusion du matériel légal, quelque soit le résultat obtenu. Possibilité d'expression officielle (radio, T.V.) aux groupes préconisant le vote blanc et même le boycott d'une élection.

IMMIGRES, CITOYENS D'EUROPE



- 4 Droit de vote et d'éligibilité pour les travailleurs immigrés après un an de résidence dans un pays de la CEE, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe, restées lettre morte.
- 5 Suppression des cartes de travail et de séjour. Libre circulation des immigrés au sein des pays de la CEE (application du traité de Rome aux ressortissants hors CEE). Droit pour les travailleurs immigrés de faire venir leurs familles dans la Communauté.
- 6 Reconnaissance aux travailleurs immigrés d'un véritable droit à la formation professionnelle et permanente dans leur langue et leur culture. Droit d'association et abolition des conditions draconiennes imposées en France aux associations étrangères par la « circulaire Daladier ».

L'EUROPE, ESPACE DE LIBERTÉ ET DE JUSTICE



- 7 Annulation de la Convention du 21 janvier 1977 pour la répression du terrorisme. Maintien du refus d'extradition pour les délits politiques. Dans le cas où la Convention du 21 janvier 1977 ne serait pas annulée, non-ratification par la France de cette Convention.
- 8 Garantie du droit d'asile en Europe : l'Europe constituera une terre d'asile pour les apatrides, les proscrits et réfugiés politiques, ethniques, linguistiques, religieux.
- 9 Proscription de toutes interdictions professionnelles pour raisons politiques, philosophiques, religieuses, sociales, sexistes.
- 10 Obligation aux pays membres de la CEE de signer la Convention européenne des Droits de l'Homme du 3 septembre 1953. Transfert des compétences de la Cour européenne des Droits de l'Homme à la Cour des Communautés.
- 11 Abrogation de la peine de mort dans les pays d'Europe où elle est encore pratiquée. Interdiction des quartiers de haute-sécurité dans les prisons et élaboration d'une charte européenne des droits de l'homme prisonnier.
- 12 Compétence exclusive des juges dans l'instruction des affaires pénales. Extension à l'ensemble des pays de la CEE des mesures garantissant l'indépendance de la magistrature.

Simone, Jacques, François et Georges...



La sauvegarde de la France et des Français est l'espoir de l'Europe... Super-spectacle et thèmes au ras des pâquerettes, la campagne électorale vole bas. Nous avons décidé de nous placer à contre-courant. Et les 81 propositions que nous présentons ici — au lieu de nous contenter de présenter 81 candidats — constituent la participation du P.S.U. aux débats qui devraient avoir lieu lors de ces élections européennes, et dont on peut bien penser qu'ils seront, une fois de plus, oubliés, au profit du spectacle des vedettes et des querelles des quatre grands partis.

Nous présentons ces propositions pour deux raisons :

- pour tenter d'opposer aux discours grandiloquents sur la « souveraineté » ou la « supranationalité » un ensemble de propositions précises et inventives. Car le langage de la politique a besoin de se rapprocher des préoccupations quotidiennes.

- pour donner des contenus à ce que pourraient être des batailles unitaires. Les invoca-

tions à l'unité ne font pas plus de luttes unitaires que les prières ne font tomber la pluie dans le désert. Ce qui compte aujourd'hui c'est de proposer des alternatives sur lesquelles pourraient se rencontrer ceux qui ont besoin de s'unir pour remporter des victoires : les travailleurs « pour les 35 heures tout de suite », les anti-nucléaires contre la force de frappe et pour une autre politique de l'énergie, les femmes pour des victoires nouvelles dans la reconnaissance de leurs droits, les immigrés et les autres exclus du partage des riches.

Bien sûr, nous le savons, nos propositions ne peuvent, toutes, être appliquées tout de suite. La plupart d'entre elles supposent qu'on en finisse avec le pouvoir en place : celui des multinationales, des privilèges, des amateurs de pouvoir centralisé et technocratique. N'importe : pour nous donner le courage de lutter contre le système il faut avoir devant les yeux quelques perspectives, quelques esquisses d'avenir. Ce que nos adversaires appellent l'utopie est sans doute plus sage que la folie de la croissance nucléaire, que le gaspillage de nos vies pour le profit, que le mépris généralisé des plus faibles.

Huguette BOUCHARDEAU ■

LE DROIT AU DEPLACEMENT



- La politique européenne des transports devra privilégier le service public et les économies d'énergie :
- 56 Elimination stricte de tout produit nocif et de tout colorant dans les fabrications intérieures à l'Europe. Interdiction d'importer des produits qui en comportent.
 - 57 Les constructeurs ou importateurs de tout appareil ou véhicule vendu en Europe devront tenir à disposition des usagers des pièces détachées aussi longtemps qu'un usage soigneux leur permettra de fonctionner. Remplacement progressif de certaines activités de fabrication (électro-ménager, etc...) par des activités de recyclage ou de réparation des appareils existants.
 - 58 — Nécessité d'utiliser la voie d'eau existante ou le chemin de fer pour tous les transports de marchandises sur longue distance. Diminution dans cette optique, du nombre des licences internationales accordées aux entreprises de transports routiers. Limitation du recours au transport aérien pour les distances supérieures à 600 km.
 - 59 — Concertation européenne en vue de développer les transports en commun dans les régions devenues désertes par suite de l'absence de moyens de communication.
 - 60 — Reconversion d'une partie de l'industrie automobile vers la fabrication de mini-bus et de matériel ferroviaire léger du type autobus sur rail.
 - 61 — Grands travaux : prise en compte de la nature irréversible des grands travaux et du bouleversement écologique qu'ils entraînent (creusement de canal, construction d'aéroport, construction d'autoroute...) pour en limiter le nombre. Consultation obligatoire des populations concernées.

VERS UNE AUTRE EDUCATION



- 62 Non à la privatisation de l'éducation. Non à l'adaptation des études et de la formation aux besoins de la division européenne du travail. Droit pour tous (immigrés compris) à la formation continue. Reconnaissance dans son travail de la qualification obtenue. Ouverture des universités à tous, bacheliers ou non. Contrôle des usagers et des travailleurs sur les instances de formation. Ouverture et utilisation par les habitants des locaux scolaires et des installations, sous le contrôle de comités de quartier et des travailleurs de l'éducation. Gratuité totale de la scolarité pour tous, dans toute l'Europe. Possibilité de préparer et de passer gratuitement le permis de conduire dans le cadre du service public d'éducation.
- 63 Echanges linguistiques et culturels entre jeunes des pays d'Europe pris exclusivement en charge par des associations d'éducation populaire sans but lucratif. Ils ne seront plus livrés aux organismes commerciaux qui raçonnent actuellement participants et familles d'accueil.
- 64 Coordination européenne pour favoriser et développer les initiatives explorant des voies pédagogiques nouvelles (tels Vitruve, Decroly, Summerhills...) elle protégera toutes les expériences engagées contre la « normalisation » qui les guette.

L'EUROPE DE LA PRESSE ET DES ONDES



- 24 Autosuffisance énergétique des campagnes qui développeront leurs propres ressources décentralisées : éolienne, solaire, petites chutes d'eau, moulin sur les rivières, photosynthèse, compost de broussailles, gaz de fumier, engrais naturels, chaudières

- 40 L'Europe du sud, où la sensibilité écologique est souvent moins développée, ne doit pas devenir le dépotoir de l'Europe du nord par le transfert vers le sud des industries et des activités polluantes.

- 65 Démantèlement des grands trusts de presse (Hersant, Springer) pour interdire toute influence dominante dans l'information écrite, parlée ou télévisée : aucun groupe européen ne devra contrôler plus d'un titre ou une station

atteinte à la liberté du travail, etc.). Le travail étant un droit pour tous, en cas de licenciement pour faute, l'employeur devra apporter la preuve des faits qu'il avance.

UNE EUROPE EGALITAIRE



14 Revenu minimum européen croissant plus vite que la moyenne des rémunérations et financé par la limitation des revenus les plus élevés.

15 Droit réel pour toutes les femmes d'accès à un emploi correspondant à leur qualification et droit à la formation. Application de la convention de l'OIT qui prévoit qu'à travail égal, salaire égal.

16 Arrêt de la concentration industrielle sur l'axe rhénan et dans le périmètre de quelques grandes agglomérations; répartition des investissements sur l'ensemble des territoires, sous contrôle des travailleurs.

PLACE AUX HANDICAPES

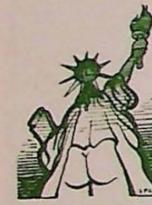


17 Abrogation de toutes lois d'orientation maintenant les handicapés dans une dépendance et un isolement forcé (telle la loi française de juillet 1975). Les représentants des handicapés de tous les pays d'Europe se concerteront pour déterminer eux-mêmes les modalités de leur insertion. Abolition de tous les ghettos d'handicapés en Europe (ateliers protégés, foyers et centres d'aide par le travail). Refus des appels à la charité publique et des campagnes publicitaires larmoyantes qui renforcent le ghetto des 15 millions de handicapés européens, les présentant comme des exclus et des assistés de la société.

18 Réelle autonomie physique et financière des handicapés, en particulier:
— accessibilité partout: rues, transports, logement, salles de spectacles,

— salaire au moins égal à celui des travailleurs valides, y compris pour les handicapés incapables de travailler.
Respect de la liberté de conscience et des droits politiques et syndicaux des travailleurs handicapés.

LIBRE DISPOSITION DE SON CORPS



19 Libre choix pour les femmes de leur maternité, impliquant la liberté et la gratuité de l'avortement et de la contraception. Interdiction de la stérilisation forcée.

20 Non aux « ErosCenter », à l'enfermement des prostituées, à la législation du commerce des femmes et des jeunes hommes.
Abolition de toute législation spéciale — répressive ou autre — de l'homosexualité.

SPORT ET SANTE



21 Arrêt des ventes de joueurs professionnels (véritable esclavage) entre les différents pays d'Europe. Suppression des championnats d'Europe de boxe professionnelle, vestiges des jeux du cirque. Suppression des grands prix automobiles européens, meurtriers, gaspilleurs d'énergie, sans utilité sociale pour les citoyens.

22 Redonner toute leur place à la prévention et aux soins de première ligne: combattre les directives communautaires sur la réforme des études médicales qui entraînent le malthusianisme et la prééminence de la médecine spécialisée de plus en plus sophistiquée.

L'EUROPE A LA CAMPAGNE



23 Maintien d'un équilibre rural par une politique d'aménagement régional et local défini par les intéressés. Arrêt du développement des grandes concentrations urbaines. Maintien des services publics ruraux (école, poste, transports, M.J.C., etc...).

Arrêt de la spéculation foncière par un contrôle des paysans et des travailleurs sur la destination des sols.

25 des pays d'Europe. Restauration de la polyculture régionale par une organisation autogérée des marchés avec quantum garantis pour plusieurs produits par exploitant. Abandon des destructions d'excédents et des productions concurrençant celles des pays sous-développés (sucre, agrumes, etc...).

26 Contre les trusts agro-alimentaires, contrôle des producteurs et des consommateurs sur la transformation et la distribution des produits agricoles. Etiquetage précis de l'agro-chimie et des élevages industriels. Labels et marchés directs pour l'agriculture biologique. Abandon du maïs-soja américain au profit des fourrages naturels (luzerne et céréales secondaires) et artificiels (urée industrielle). Suppression du négoce du vin et commercialisation des produits par les viticulteurs sous leur nom propre.

27 Préservation des espaces boisés existants, complémentaires de l'agriculture et de la protection des sols, favorisée par une politique européenne de la forêt. Une exploitation généralisée des bois de taillis et des broussailles devra apporter une contribution efficace à la production d'énergie. Travaux forestiers en régie d'état pour améliorer la condition de vie des forestiers et la gestion de la forêt.

28 Sauvegarde de tous les milieux naturels. Etudes d'impacts généralisées et effectivement appliquées. Protection intégrale des sites, de la faune, de la flore et des rivières européennes en tant que biens collectifs inaliénables.

LA VIE DES BETES



29 Limitation de la chasse par une gestion communale de la faune sauvage et une réglementation européenne protégeant les migrateurs et les espèces menacées. Suppression des grandes chasses privées, extinction de la chasse à courre, abolition des importations d'animaux exotiques.

Arrêt des expériences de vivisection inutiles. Taurinomie sans mise à mort. Interdiction de la commercialisation des animaux à fourrure (fauves et phoques) et des produits d'espèces menacées (baleines, renards, prédateurs).

30 Gestion européenne de la pêche par fixation de quota par espèce de poisson pour chaque marin-pêcheur. Pisciculture en milieu naturel.

POUR UN AUTRE DEVELOPPEMENT EUROPEEN TRAVAILLER ET PRODUIRE AUTREMENT EN EUROPE



31 Pour le droit à l'emploi de tous les travailleurs d'Europe: travailler moins mais travailler tous. Lutte concertée au niveau européen pour la réduction massive et immédiate du temps de travail (35 heures) et des cadences. Diminution de la durée du temps posté (5^e équipe).

32 Contrôle ouvrier sur les horaires de travail, l'emploi, l'hygiène et la sécurité. Assemblée générale des travailleurs au moins une heure par mois, prise sur le temps de travail et payée. Temps de transport payé sur les mêmes bases que le temps de travail. Les progrès de la technologie serviront à diminuer le temps de travail et à améliorer les conditions. Extension des droits d'information et d'investigation des C.E. sur la marche de l'entreprise.

33 Contrôle de la politique économique des firmes multinationales par les organisations des travailleurs s'appuyant sur des moyens législatifs contraignants.

34 Orientation de l'économie vers des productions durables: imposition d'une garantie européenne d'au moins 5 ans à la charge des constructeurs d'automobiles et d'appareils ménagers.

35 Dans l'ensemble de la CEE, priorité au développement des industries liées à la satisfaction des besoins collectifs (logement, transports, santé, etc...).

36 Arrêt de l'utilisation marchande de l'espace: suppression des plages privées, des parcmètres, des panneaux payants, etc...

L'EUROPE DES ENERGIES NOUVELLES



37 Campagne européenne pour la suppression du programme nucléaire, et reconnaissance du droit à l'initiative référendaire.

38 Définition d'un plan européen de développement des énergies renouvelables et décentralisées, ainsi que des économies d'énergie, avec les organisations syndicales et écologiques, (maintien des limitations de vitesse, abaissement de la charge par essieu, limitation des cylindres pour les constructeurs et les importateurs européens, etc...).

39 Réserve progressive du pétrole à ses utilisations spécifiques (pétrochimie). Arrêt de l'utilisation des gros tankers pour les transports de pétrole. Suppression des pavillons de complaisance et renforcement des normes de sécurité.

L'EUROPE DES DIFFERENCES



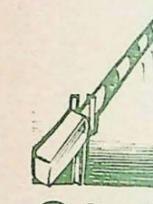
41 Droit à l'autodétermination des minorités nationales en Europe. Décentralisation des pouvoirs et des décisions selon le vœu des populations concernées.

42 Régionalisation des circonscriptions électorales du Parlement européen. Droit à l'initiative référendaire locale et régionale étendu à toute l'Europe. Application intégrale de la règle proportionnelle, sans limitation de seuil. Non-cumul strict des mandats.

43 Création de services régionaux de représentation de la Cour de justice européenne, ouverts à tous les résidents, et services gratuits d'information sur le droit européen.

44 Sauvegarde des particularités culturelles de toutes les régions d'Europe. Soutien à la création et à l'expression originale de chacune d'elles, menacées par l'invasion d'une « monoculture » européenne (made in USA) centralisée et standardisée. Emission radio et T.V. dans la langue nationale des minorités. Enseignement de la langue dans le cadre de la scolarité. Participation des élus et des associations régionales à l'élaboration de la grille et des programmes de toute chaîne radio ou T.V. régionale.

DEVELOPPEMENT AUTONOME ET DIVERSIFIE DES REGIONS D'EUROPE



45 Contrôle par les Comités d'entreprise des décisions et des investissements des firmes multinationales. Reconnaissance des comités internationaux de groupes avec des pouvoirs accrus en matière économique.

46 Création de comités locaux et régionaux pour l'emploi et pour le contrôle des projets d'investissement et d'implantation. Signature de conventions engageant patronat, syndicats, administration et municipalité.

47 Diversification des activités économiques de chaque région (refus de la super-spécialisation) et protection des industries nécessaires au développement autonome (ex.: sidérurgie).

TOURISME, MAIS PAS PILLAGE



48 Création d'une Bourse européenne d'échanges d'habitations pour les périodes de vacances; développement de l'accueil chez l'habitant, notamment en liaison avec les villes jumelées. Création d'un système européen train + vélo; fixation d'un tarif ferroviaire européen bon marché pour les vacances.

49 Les projets d'implantations touristiques et les modalités de leur fonctionnement devront être soumis à un comité régional regroupant les collectivités locales, les syndicats de travailleurs et les associations écologiques. Arrêt des constructions à vocation exclusivement touristique dans les zones de montagne et dans celles du littoral (notamment méditerranéen). Constitution de réserves foncières dans les régions. Mesures d'urgence pour protéger la mer.

250 000 000 DE CONSOMMATEURS



50 Application effective (assortie de sanction) de l'article 85 du Traité de Rome sur l'interdiction des abus de position dominante. Coordination, à l'échelon européen, d'une lutte efficace contre la fraude fiscale. Contrôle des prix à la consommation sur l'ensemble de l'Europe.

51 Réduction de la TVA sur les produits de consommation courante pour l'ensemble des pays d'Europe.

52 Impossibilité pour les sociétés commerciales de la Communauté d'inclure parmi les frais déductibles de leurs bénéfices les dépenses de publicité, de relations publiques, de repas d'affaire, de cadeaux d'entreprise et les avantages de fonction.

53 Adoption par le Parlement européen d'une Charte des Droits du Consommateur prévoyant notamment:

— l'ouverture des radios et T.V. aux associations de défense des consommateurs,
— la création d'enseignements scolaires sur la consommation et l'écologie.

54 Coordination européenne des associations de consommateurs indépendantes des pouvoirs politiques et économiques. Les 250 000 000 de consommateurs uniront ainsi leurs efforts pour défendre leurs droits. Une taxe parafiscale sur les dépenses de publicité financera leur fonctionnement.

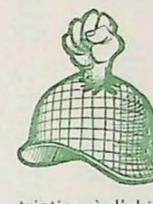
55 Contrôle au niveau européen de l'application stricte d'une réglementation commune contre la publicité mensongère ou outrancière.



66 Ouverture d'un large débat sur les projets européens de satellites de télédiffusion directe, investissement public coûteux facilitant le développement des chaînes privées de télédiffusion. Cette technique menace d'accélérer la privatisation et le démantèlement du service public de l'audiovisuel en même temps que l'étouffement des cultures régionales.

67 Réserve régionale d'une bande de fréquence pour le développement des radios locales constituées en association à but non lucratif et libres de toute publicité commerciale. Mise à la disposition au niveau local d'un fond de matériel audiovisuel (vidéo, super 8) et d'imprimerie utilisables par les associations.

POUR LE DESARMEMENT ET LA PAIX : DEFENSE POPULAIRE DANS UNE EUROPE NON-ALIGNEE



68 Extension à toute l'Europe du droit syndical aux soldats, comme cela est déjà le cas dans certains pays (Hollande, Danemark). Contrôle des soldats sur les modes d'entraînement, la sécurité et la santé dans les casernes. Reconnaissance à tous les appelés du contingent du droit minimum au SMIC européen et à la gratuité totale des transports.

69 Suppression des tribunaux militaires (TPFA) et des polices militaires (SM), compétence des juridictions ordinaires. Droits sans restriction à l'objection de conscience pour tout motif, avec un véritable statut de l'objecteur comme il existe dans certains pays d'Europe (Danemark).

70 Refus de tout système international de défense, type OTAN, impliquant l'utilisation d'armes atomiques, à hydrogène ou à neutrons. Recherche des formes de défense populaire non-nucléaire, incluant la défense non-violente.

71 Adhésion de tous les pays européens au traité d'interdiction des explosions et de non-prolifération des armes nucléaires (traité de 1968). Arrêt de toutes les expériences nucléaires, en particulier sur la bombe à neutrons.

72 Renonciation à la force de frappe, y compris à la bombe à neutrons et à l'utilisation du nucléaire militaire sous toutes ses formes. Arrêt immédiat de la construction des vecteurs (sous-marins compris) et de la production des bombes A et H. Affectation des crédits ainsi dégagés à l'aide au tiers-monde, à la recherche médicale et au développement des énergies nouvelles.

73 Organisation de référendum régionaux sur l'existence des grands camps de manoeuvre. Dans tous les cas, refus de l'utilisation de ces camps pour les manoeuvres de l'OTAN.

74 Arrêt des exportations d'armes, notamment à l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Brésil, le Chili, Israël et le Maroc. Reconversion progressive des industries d'armement vers des activités à utilité sociale.

POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE : D'AUTRES RELATIONS AVEC LE TIERS-MONDE



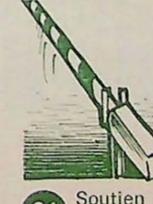
75 Dénonciation des agissements des sociétés multinationales européennes pillant le tiers-monde et surexploitant sa main d'œuvre. Transfert des technologies des pays riches aux pays en voie de développement, sans clauses restrictives ni ingérence, pour favoriser leur évolution économique et sociale.

76 Interdiction de vente au tiers-monde des produits interdits en Europe (ex.: produits pharmaceutiques).

77 Boycott par toute la CEE des produits en provenance de pays où les droits de l'homme sont notoirement bafoués (application des recommandations de l'O.N.U.).

78 Reconnaissance aux pays du tiers-monde d'un droit inaliénable sur les œuvres d'art et les pièces archéologiques dont ils ont été dépossédés par les expéditions coloniales et qui peuplent aujourd'hui les musées d'Europe. Ils pourront en demander la restitution.

ET AVEC LES AUTRES CONTINENTS

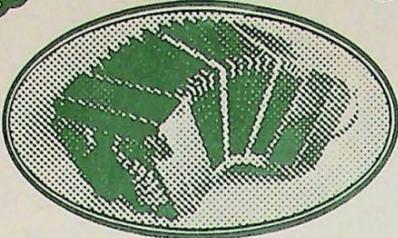


79 Autodétermination sous contrôle de l'O.N.U. des DOM-TOM. Egalité des droits et des prestations sociales pour les habitants des tropiques (allocations familiales, SMIC, chômage, santé, etc...).

80 Solidarité européenne avec les peuples en lutte pour leurs droits nationaux (Saharaouis, Palestiniens, etc...).

81 Soutien européen aux travailleurs des pays de l'est qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits nationaux, sociaux et civiques (Charte 77, syndicats indépendants, etc...).

deux jours de fête
30ème
anniversaire



mdo

droit et liberté

mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

**PORTE DE PANTIN
HIPPODROME DE PARIS
19 ET 20 MAI 1979**

11 à 21 samedi et dimanche, métro porte de pantin
standa est au ant. dans films kité. garder le animati n enfant

LENY ESCUDERO MARCEL DADI
ROGER MASON MARTIN SAINT-PIERRE
DAVID ROSE JIMMY GOURLEY
JEAN GAVINE FERNANDO MARQUES
MARIO NOLLA JEAN MARC TRASSARD
TOTO BISSAINTHE PATRICK SECHET ET
ISMAEL TOURE PIERRE HENOQUE
INDIENS SIOUX MALOYA
EL ORBANE LE CLOWN JACQUOT
SUGAR BLUE MAMA BEA TEKIELSKI
PLURIELLE EN NASR
FACTORY animation
EVE GRILLOUZ ET LE CLAUDE
'CHANT PROFOND JUIF' VILLERS

BON DE SOLIDARITÉ
accès les 2 jours

30F

OFFRE D'EMPLOI

Un poste de secrétaire-dactylo, à plein temps, est à pourvoir. Une connaissance de la presse est souhaitée. Ecrire à la rédaction qui transmettra, 9, rue Borromée, 75015 Paris. C'est urgent. NE PAS TELEPHONER. ■

STAGES D'ETE AUX GUIONS (HAUTES-ALPES)

Deux stages d'une semaine chacun

1 - Du dimanche 19 août au samedi 25 août. Thème proposé : « Autogestion et pouvoir ».
2 - Du dimanche 26 août au samedi 1^{er} septembre. Thème proposé : « Champ social et champ politique ».
Chaque stage pourra s'organiser en plusieurs groupes, les documents seront envoyés aux camarades inscrits avant le stage. Une plaquette plus détaillée est en préparation. Inscrivez-vous en remplissant le bulletin ci-dessous sans oublier :
— de joindre 50 francs pour les frais d'inscription,
— de faire approuver vos candidatures par la fédération.
Les frais de stage sont à estimer à environ 400 francs.
Pour chaque stage, en vous inscrivant, vous recevrez tous les renseignements pratiques. N'hésitez pas à venir en famille.

Bulletin d'inscription (à retourner à P.S.U. - Stages d'été - 9 rue Borromée, 75015 Paris).
Nom Prénom
Adresse
Profession Année de naissance
Date d'adhésion au PSU Responsabilité
Syndicat Accord de la fédération
Hébergement : vient seul - oui - non - (cocher)
Sinon, combien de personnes en plus :
adultes :
enfants :
Stage choisi : 1 - 2 - (cocher)

tribune socialiste HEBDO

HEBDOMADAIRE DU P.S.U.

Direction politique : Léo Goldberg
Secrétariat de rédaction : Pierre Estournel
Secrétariat-Documentation : Marie-Françoise Chailleux
Maquette et collaboration technique : Max Pagis
Rédaction : tél. 566-45-64 et 566-45-37 poste 37
Directeur de la publication : Victor Leduc
Edité par la SARL « Société nouvelle de presse politique », 9, rue Borromée, 75015 Paris
Numéro de la commission paritaire : 37 392
Composition, photogravure, impression : S.N.I.L., 3, rue de Nantes, 75019 Paris. Tél. 208-64-05
Changement d'adresse :
Joindre la bande d'un des derniers envois et 3 F en timbres poste.

bulletin d'abonnement

couplé (TS-hebdo et mensuel)
Bulletin à retourner à Tribune socialiste, service abonnements, 9, rue Borromée, 75015 - Paris.

M. Mme Mlle

Nom Prénom

Adresse

Profession

Code postal Ville

S'abonne pour 1 an 6 mois (1)

Ci-joint un versement par chèque bancaire postal (1)
à l'ordre de Tribune socialiste, CCP 5826-65 Paris.

Tarifs : 1 an : 150 F ; 6 mois : 80 F ; soutien : 200 F.

(1) Cocher la case correspondante.

Y a-t-il quelqu'un parmi vous qui connaisse un parti politique pauvre et qui s'en vante?

Connaissez-vous en France un parti politique qui soit pauvre et qui s'en vante ? Non, bien sûr.

D'abord parce que nos grands partis politiques, ceux qui font la pluie et le beau temps, sont riches. Parfois très riches...

Ensuite parce que, généralement, quand on est pauvre, on ne le dit pas.

Eh bien, le P.S.U. n'a pas honte de dire qu'il est un petit parti, ni de dire qu'il est pauvre, lui.

D'ailleurs, la richesse ne se mesure pas seulement à ce qu'on possède sur son compte en banque. Il y a richesse et richesse. Celle de l'argent et celle des idées. Des idées, il a déjà prouvé qu'il en a.

Mais il lui manque souvent les moyens de les faire connaître.

Le P.S.U. a décidé d'utiliser la campagne pour l'élection au suffrage universel des députés à l'Assemblée européenne.

Pour y défendre :

- le droit à l'emploi pour tous, au pays,
- la réduction généralisée du temps de travail,
- une autre croissance, une politique de l'énergie sans le nucléaire,
- le droit des minorités nationales,
- le droit des femmes au travail et à la maîtrise de leur corps.

Pour cela, il faut évidemment de l'argent, beaucoup d'argent. Pour :

- verser la caution (100 000 F avant le 24 mai prochain),
- s'exprimer à la télévision et sur les radios,
- obtenir les panneaux électoraux pour y afficher ses idées.

C'est pourquoi le P.S.U. se permet de vous solliciter. Merci.

Nom

Adresse

Verse en CCP en chèque bancaire

Somme francs

50, 100, 200 F... ce que vous pouvez.

A renvoyer au P.S.U., 9 rue Borromée, 75015 Paris.